

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance
7 juillet 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, Anne Fablet Renaut, Maxime Soubien-Cliquet, François Jamrot, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoir : 2

Absent : Catherine Letellier

Excusés : Claire Jolivet-Servant, Marine Dubois, François Magne,

Votants : 27

Pouvoirs :

Claire Jolivet-Servant a donné pouvoir à Sabrina Clermont
Marine Dubois a donné pouvoir à Corentin Riou

Madame Sabrina Clermont a été désignée secrétaire de séance.

DEL2026_07_06

EFFACEMENT DES RESEAUX – RD48 – RUE DE BROSSARD ET AVENUE DE LA LIBERATION – TRANCHE 1

Vu le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à **150 308.71 TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 40 % et 60 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 40 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **72 768.98 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **PREND** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange.
- **PREND** acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication.
- **DONNE** permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi.
- **DECIDE** d'inscrire le paiement de sa participation, soit :

en section d'investissement, **par fonds de concours** (uniquement pour les parties électricité et télécommunication)

Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **PREND** note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 3 757.72€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,


Sabrina CLERMONT

Le Maire


Jérémie ROSEAU